

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2016

Etaients présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel, PERROTIN Joël, PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure, VARI Marie-Thérèse

Absents et excusés : Mme PANINI Béatrice procuration à Mr PIGNON Jean-Marc

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 13/10/2016

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE (Loi NOTRe)

Le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire, en date du 14 septembre 2016, concernant la mise en conformité avec la Loi NOTRe, des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.
- **demande** à Monsieur le Préfet de la Savoie de bien vouloir prendre un arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

II - SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **vote** les subventions pour l'année 2016

- Ligue contre le cancer	100 €
- Sté de Chasse « LA DIANE DU CHATEAU » de N.D. DU CRUET	250 €
- Association « coupons et boutonniers »	200 €
- Comité des fêtes de Notre Dame du Cruet	200 €
- Association « Patrimoine de N D du Cruet	200 €
- Clique de La chambre	50 €
- Les Bleuets de Maurienne	50 €
- Maurienne Lutte	50 €
- Tennis Club Le Colombier	50 €
- Gymnastique volontaire La Chambre/St Etienne de Cuines	50 €
- Union tir Maurienne	50 €

- Club des sports de St François Longchamp	50 €
- As Cuines foot	50 €
- De l'ombre à la lumière	50 €
- Chœur de Maurienne	50 €
- Chœur de l'Arc	50 €

III - LIMITATION VITESSE 30 KM/H IMPASSE DE PLANCHAMP

Considérant le manque de respect du règlement du Code de la Route par les automobilistes, Monsieur le Maire propose de sécuriser l'Impasse de Planchamp par une limitation de vitesse à 30 km/h sur cette voie communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

- **décide** d'une limitation de vitesse à 30 km/h dans l'Impasse de Planchamp.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce concernant ces dispositifs, en particulier l'arrêté nécessaire aux limitations de la vitesse.

IV - INSUFFISANCE DE CREDITS

Le Conseil Municipal,

- **décide** de voter les crédits budgétaires suivants :

FONCTIONNEMENT

022 Dépenses imprévues	- 2 130 €
023 Virement à la section d'investissement	+ 2 130 €

INVESTISSEMENT

Opération 40 DIVERS

2181 Installation générale	+ 2 130 €
021 Virement de la section de fonctionnement	+ 2 130 €

Opération 39 VOIRIE

203 Frais d'études	- 1 500 €
2157 Matériel et outillage de voirie	+ 1 500 €

QUESTIONS DIVERSES

ORDURES MENAGERES

- Mme PION rappelle que dans le cadre de la Loi NOTRe la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » sera transférée à la 4 C à compter du 1/01/2017.

La loi dit « que les ordures doivent payer les ordures », actuellement sur les 14 communes membres de la 4C seules 5 ont institué la taxe d'enlèvement des OM, 7 sont à la redevance (ce qui est le cas de notre commune) et 2 financent les dépenses sur leur budget général Sur les 5 ayant institué la Taxe 2 équilibrent dépenses et recettes.

Pour le financement à compter du 1/01/2017 des dépenses relatives aux OM deux possibilités : la redevance ou la taxe.

En ce qui concerne la taxe 2 propositions :

- institution d'un taux unique
- institution d'un taux par commune

Après concertation le taux unique ne peut être retenu.

Afin de clarifier la situation et de mieux maîtriser l'augmentation supportée par les contribuables de certaines communes, des solutions ont été proposées :

- baisser le taux de la taxe foncière bâti en fonction de l'augmentation de la taxe OM
- possibilité d'un lissage des taux sur plusieurs années
- baisser les attributions de compensation.

Une réunion avec la Direction Générale des Finances publiques va être mise en place afin de pouvoir répondre à toutes ces interrogations.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avec le temps les 5 rideaux intérieurs de la salle d'animation sont détériorés un devis d'un montant de 2 122.32 € a été proposé. Le conseil approuve à l'unanimité.

- Mr le Maire donne lecture au conseil du courrier de l'association du Patrimoine concernant l'installation de la plaque historique sur la Chapelle de Cuchet le jeudi 20 octobre à 11h.

- Mr le Maire informe que des poteaux électriques en bois ont été récupérés pour faire des marches sur les sentiers de randonnées et sont mis à disposition pour les habitants de la commune, les demander en mairie.

- Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mr LANGLET, Philippe expliquant qu'une augmentation de 15.5 % par rapport à 2015 sur la taxe foncière cette augmentation est due à, la nouvelle taxe de l'intercommunalité et de taxe spéciale.

Mr LANGLET précise qu'en 2014 le taux de la taxe d'habitation de la commune a été baissé à 9,31% pour compenser la nouvelle taxe de l'intercommunalité de 5.18 %

Mr LANGLET demande au conseil : pourquoi le taux de la taxe communale pour les impôts fonciers n'a-t-il pas été abaissé en 2016 pour compenser la nouvelle taxe de l'intercommunale, comme cela avait été fait pour la taxe d'habitation en 2014 ?

Réponse

En fait le taux de la TH 2013 n'a pas été abaissé à 9.31 % pour compenser la nouvelle taxe de l'intercommunalité qui d'ailleurs n'en était pas une.

Il faut remonter en 2010 au moment de la réforme de la Taxe Professionnelle. Jusqu'en 2010 le département prenait une part de la Taxe d'habitation communale. A partir de la réforme cette part du département a été transférée aux communes ou aux Com Com.

A cette période la commune était isolée et donc cette part lui a été reversée

Taux 2010 8.46 % + 5.37 % (part département) = 13.83 % base pour le vote du taux 2011.

Suite au rattachement en 2014 à la 4C cette part est revenue de plein droit à la 4C d'où le passage de 14.68 % (taux 2013) à 9.31 %.

- Mme PION rappelle que lors du précédent conseil il avait été émis l'idée de nettoyer les vignes privées afin de rendre les ballades des sentiers plus agréables et avait chargé Mme PION de se renseigner.

Mme PION a rencontré Mr DI JORIO technico-commercial d'AMIES SOLID'ART afin de voir ce qui serait possible de faire avant de pouvoir en discuter avec les propriétaires des vignes.

AMIES SOLID'ART se proposerait de travailler les vignes avec des points forts autour des opérations de tailles, de vendanges, suivi de la vinification et enfin dégustation, jusqu'à la possibilité de mise en bouteilles.

Le coût de cette prestation serait trop élevé pour la commune.

Mme PION rappelle que l'idée soulevée au départ de défricher les vignes et propose dans un premier temps de recenser les propriétaires afin de voir s'il ne serait pas possible de faire un débroussaillage sous forme de corvée avec leur accord. Le conseil approuve cette idée.

- L'arbre de Noël de la Commune et du Comité des fêtes aura lieu le dimanche 11 décembre 2016

- Les associations souhaiteraient que soient installées des cimaises dans la salle des associations afin de pouvoir décorer cette salle.

La mairie va demander un devis.

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 18 octobre 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 18 octobre 2016

